









Bordereau de signature

2018/015 Provision pour grosses réparations



Signataire	Date	Annotation
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	28/03/2018	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	28/03/2018	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	28/03/2018	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par <u>Certigna Identity Plus CA</u> , valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	29/03/2018	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-03-29)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 29 mars 2018 (2018-03-29)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/03/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 23 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Jacques THOUROUDE, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Mmes Éva GERAUD, Florence BELOU, Françoise BARDOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Régine MASSOUTIE-GIRARDET.

- Membre de droit :

M. Florent FARGE, sous-préfet, directeur de cabinet.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,
MED-COL Thierry MICHEL, médecin-chef,
CNE Jean-Marc RAYNAL, président de l'Union départementale,
CNE Jean-Jacques DARGET, ADJ Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

COL Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,
M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service comptabilité et finances,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
Mme Audrey RACAUD, service administration générale,
M. Joël CASTEX, payeur départemental.

Absents excusés :

MM. Eric PUJOL, André FABRE, Éric GUILLAUMIN, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE,
Mmes Martine COURVEILLE, Michèle VINCENT.
CPL Julien ESTIVALS.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 12 / pouvoirs : 0 / votants : 12.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 6.

Date de la convocation : 12 mars 2018.

RAPPORT N°015/CA – 03/18

OBJET : Provision pour grosses réparations

Dans le cadre de la départementalisation du service d'incendie et de secours, en 2002 un audit externe a été réalisé sur l'état de vétusté des centres de secours transférables par les communes ou EPCI au SDIS, et permettant de les classer en trois catégories :

- à reconstruire,
- à réhabiliter,
- en bon état.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/03/2018

Au delà du programme de reconstruction, le SDIS consacre chaque année une somme importante pour permettre de maintenir en bon état de fonctionnement ses centres de secours et sites radios.

Afin de pérenniser cette démarche, un audit interne a permis d'établir à ce jour une liste de travaux nécessaires pour maintenir notre parc immobilier en état opérationnel.

Dans un contexte financier délicat, le SDIS disposant d'un fonds de roulement important, il est proposé de constituer une provision pour grosses réparations à hauteur du montant total des travaux listés en annexe.

Ainsi, le SDIS financera annuellement les travaux arrêtés au budget primitif concerné par une reprise sur cette provision.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- de valider la création d'une provision pour grosses réparations,
- d'inscrire au budget primitif 2018, cette provision pour un montant de 1.710.000 euros.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication : 29/03/2018

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/03/2018

Liste non exhaustive de travaux

Remplacement pylônes Sorèze – Rabastens – Montredon – Lavour – St Juéry – Anglès – Brassac – Lacrouzette – Murat	9 50 000,00 €	450 000,00 €
Réfection cour Castres		50 000,00 €
Réfection cour St Juéry		50 000,00 €
Changement toiture amiante Rabastens Cahuzac Sorèze		40 000,00 € 60 000,00 € 80 000,00 €
Réparation shelter pylônes		50 000,00 €
Réfection électrique Castres		200 000,00 €
Changement toiture Castres		500 000,00 €
Changement toiture Castelnau		60 000,00 €
Changement menuiseries Lavour		20 000,00 €
Changement chaudières Sorèze – Murat – Réalmont – Dourgne – St Paul	5 30 000,00 €	150 000,00 €
Total		1 710 000,00 €